



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE  
CONSTRUCTION / RÉNOVATION  
D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE  
( REMISE, GARAGE, ETC. )**

IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE		
ADRESSE :	LOT :	MATRICULE :
<input type="checkbox"/> PROPRIÉTAIRE	<input type="checkbox"/> REQUÉRANT* (SI AUTRE QUE PROPRIÉTAIRE)	
NOM :	NOM :	
ADRESSE :	ADRESSE :	
TÉL. RÉSIDENCE :	TÉL. RÉSIDENCE :	
TÉL. TRAVAIL :	TÉL. TRAVAIL :	
TÉL. MOBILE :	TÉL. MOBILE :	
COURRIEL :	COURRIEL :	
*UNE PROCURATION ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE EST REQUISE SI LE REQUÉRANT N'EST PAS PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE VISÉ		

DESCRIPTION DU PROJET	
<b>USAGE DU TERRAIN</b> <input type="checkbox"/> RÉSIDENTIEL <input type="checkbox"/> COMMERCIAL <input type="checkbox"/> INDUSTRIEL <input type="checkbox"/> INSTITUTIONNEL/ PUBLIC <input type="checkbox"/> AGRICOLE <input type="checkbox"/> MIXTE (COMMERCIAL/RÉSIDENTIEL)	<b>TYPE DE CONSTRUCTION</b> <input type="checkbox"/> REMISE POUR ENTREPOSAGE DOMESTIQUE <input type="checkbox"/> GARAGE DÉTACHÉ DU BÂTIMENT PRINCIPAL <input type="checkbox"/> GARAGE RATTACHÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL <input type="checkbox"/> AUTRE : _____
	<b>TYPE DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR</b> MURS : _____ TOIT : _____
<b>DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX :</b> _____ _____ _____ _____	
<b>ÉVALUATION DU COÛT DES TRAVAUX :</b> _____ \$	
<b>DATE DE DÉBUT DES TRAVAUX:</b> _____	<b>DATE DE FIN DES TRAVAUX :</b> _____

## DESCRIPTION DU PROJET (SUITE)

### MARGES AVEC LES LIMITES DE PROPRIÉTÉ ET AUTRES BÂTIMENTS

BÂTIMENT PRINCIPAL : \_\_\_\_\_  MÈTRES  PIEDS

LATÉRALE 1 : \_\_\_\_\_  MÈTRES  PIEDS

LATÉRALE 2 : \_\_\_\_\_  MÈTRES  PIEDS

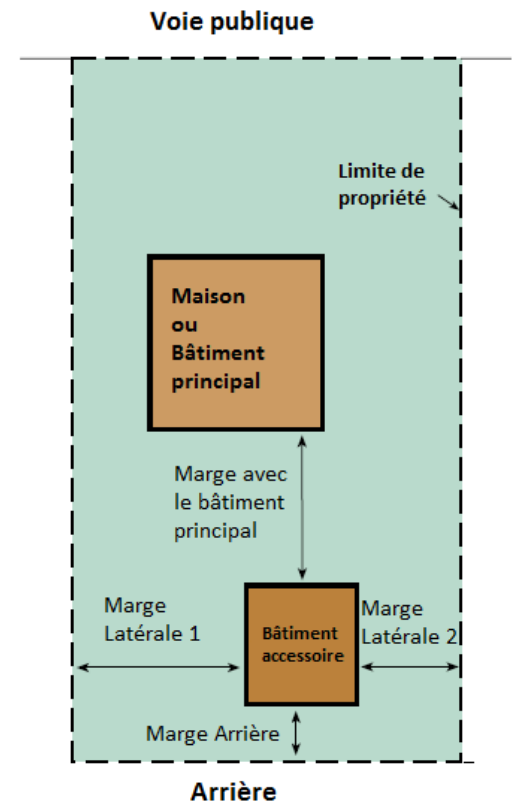
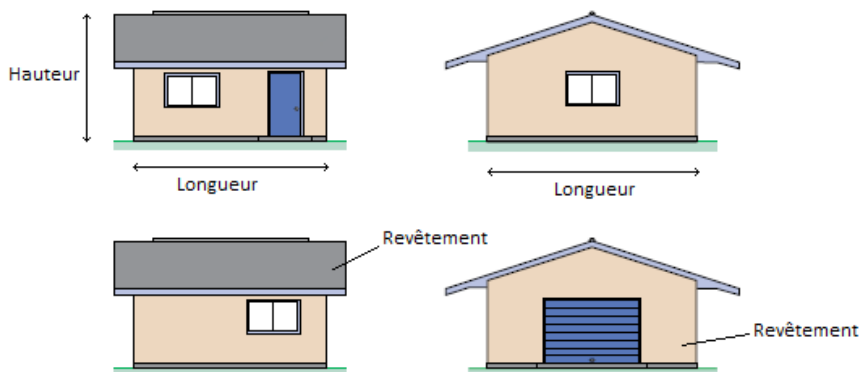
ARRIÈRE : \_\_\_\_\_  MÈTRES  PIEDS

### DIMENSIONS

LONGUEUR DES MURS : \_\_\_\_\_ X \_\_\_\_\_  MÈTRES  PIEDS

SUPERFICIE : \_\_\_\_\_  M<sup>2</sup>  PI<sup>2</sup>

HAUTEUR (FAÎTE DU TOIT) : \_\_\_\_\_  MÈTRES  PIEDS



## DOCUMENTS REQUIS

### LA DEMANDE DOIT NOTAMMENT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS SUIVANTS \* :

- Copie du certificat de localisation du terrain sur lequel le bâtiment est implanté;
- Plan d'implantation à l'échelle préparé par un arpenteur-géomètre montrant l'endroit sur le terrain où le bâtiment sera construit ou agrandi :
  - a. Ce plan doit notamment montrer la forme, les dimensions et la superficie du bâtiment, ainsi que les marges avec le bâtiment principal et autres bâtiments ou constructions accessoires.
- Plans de construction, élévations, coupes, croquis et devis d'architecture du bâtiment :
  - a. Indiquer le type de revêtement extérieur des murs et du toit.
  - b. Indiquer la hauteur et toute dimension disponible.

\* Selon la nature de la demande, le fonctionnaire désigné peut demander au requérant de fournir des renseignements et documents supplémentaires à ceux exigés au règlement no. 333-2010 s'ils sont essentiels pour vérifier la conformité de la demande aux dispositions applicables des lois ou règlements d'urbanisme.

ENTREPRENEUR	
NOM DE L'ENTREPRISE:	
ADRESSE :	
RESPONSABLE :	TÉLÉPHONE :
TÉLÉCOPIEUR :	LICENCE R.B.Q. :

SIGNATURE	
<p>Je déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du <i>Règlement de zonage et de PIIA</i> no. 340-2010, du <i>Règlement de construction</i> no. 336-2010 et à toutes autres lois ou règlements s'y rapportant. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions d'un permis ou certificat doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.</p>	
SIGNATURE	DATE

**N.B.** La délivrance d'un permis ou d'un certificat nécessite une analyse complète du projet par le fonctionnaire et parfois une approbation du Conseil municipal. Cette analyse commence à partir du moment que la municipalité a en main tous les documents conformes à la réglementation municipale. Ainsi, plusieurs semaines peuvent être nécessaires avant l'émission d'un permis et il est fortement recommandé de déposer votre demande le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux. Merci de votre collaboration.